

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la
Culture et de la
Jeunesse

26

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le , le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à , sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ , Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de versement de la subvention à la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) dans le cadre du projet « Pour l'accès à toutes et à tous à une politique sportive locale du sport émancipatrice et inclusive

»

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le soutien de la ville de Gennevilliers à la juste cause du peuple palestinien à vivre libre, dans des frontières reconnues et de paix avec tous ses voisins,

Considérant le projet commun de la ville de Gennevilliers, de la ville d'Al Bireh et de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) pour développer le sport pour tous et toutes en direction de la jeunesse palestinienne d'Al Bireh,

Considérant l'accord de financement du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères relatif au projet de coopération en direction d'Al Bireh pour deux ans,

Considérant que la convention d'objectif entre les parties prenantes a été signée,

Considérant que la mise en œuvre du projet est en partie gérée par la FSGT comme convenu dans la convention d'objectifs.

DELIBERE

Article 1 : Autorise la commune de Gennevilliers à verser à la FSGT 39925 € de subvention pour les activités menées en 2022.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sous la rubrique suivante : nature 6574 – chapitre 65 – enveloppe 4749

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23

Exécutoire le 05/04/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 3 avril 2023